

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), _____ (nom et prénom),

intervenant au nom de _____ (nom de la société mutualiste régionale bruxelloise),

ayant son siège social à _____ (adresse),

déclare sur l'honneur par la présente que la société mutualiste régionale bruxelloise pour laquelle j'interviens :

- remplit les exigences en matière de comptabilité et de gestion financière mentionnées aux articles 29 à 37 de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités ;
- réunit tous les membres des mutualités qui font partie de l'union nationale _____, qui doivent être considérés comme des assurés bruxellois, tels que visés à l'article 2, 6°, de l'ordonnance du 21 décembre 2018 relative aux organismes assureurs bruxellois dans le domaine des soins de santé et de l'aide aux personnes ;
- observe une interdiction totale de sélection des risques et de sélection des membres ;
- accomplit sans but lucratif les missions mentionnées à l'article 10 de l'ordonnance précitée et les inscrit dans une comptabilité totalement distincte ;
- met en oeuvre les moyens nécessaires, notamment les moyens en personnel, à l'accomplissement des missions mentionnées à l'article 10 de l'ordonnance précitée ;
- respecte les dispositions de la Charte de l'assuré social, et ce, en attendant une future réglementation bruxelloise.

prends connaissance du fait que l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales se réserve le droit, dans des cas spécifiques, de demander les documents justificatifs originaux nécessaires en rapport avec ces déclarations.

La présente déclaration ne porte pas préjudice aux obligations qui incombent à la société mutualiste régionale bruxelloise, conformément à l'ordonnance du 21 décembre 2018 relative aux organismes assureurs bruxellois dans le domaine des soins de santé et de l'aide aux personnes, pour laquelle j'interviens.

Fait à _____, le _____,

_____ (nom)

_____ (qualité)

_____ (signature)